



Union Départementale de la Haute-Garonne

Bourse du Travail 19 Place Saint Sernin CS47094 31070 TOULOUSE Cedex 7 Tel : 05-61-21-53-75 Fax : 05-61-22-73-88

Monsieur le Préfet de Haute-Garonne,

Monsieur le Directeur départemental de l'ARS pour la Haute-Garonne

Monsieur le Président du MEDEF de Haute-Garonne

Motion

Pour le droit à la santé dans la vie et au travail !

Alors que la population toulousaine a augmenté de 10% depuis 2014 et que cette augmentation va se poursuivre, l'offre de soins en Haute-Garonne diminue.

Entre 2014 et 2020 plusieurs centaines de postes ont été supprimés. Suite à la pandémie covid et aux nombreuses mobilisations des personnels, cette baisse d'effectifs a cessé, des postes ont été regagnés. Mais nous ne retrouvons pas le niveau des effectifs de 2014.

Au CHU de Toulouse, les heures supplémentaires représentent à elles seules l'équivalent de 500 emplois... Les personnels sont obligés de les mettre en compte épargne temps pour assurer leur présence au détriment de leur repos.

Cet été ce sont à nouveaux 430 lits qui vont être fermés, soit 20% des lits installés. S'ajouteront les lits qui doivent fermer quotidiennement par manque de personnel : plus de 100 postes restent non pourvus au CHU et l'absentéisme réel est de près de 20%. Une augmentation de plus de 2% par rapport à 2021.

Une situation dramatique des services d'urgence

L'activité des urgences adultes et enfants du CHU explose. Entre 2021 et 2022 elle a augmenté de 7% chez les adultes et de 15% chez les enfants. Plusieurs facteurs expliquent cela : l'augmentation constante de la population, la baisse de l'offre de soins de la médecine de ville, la fermeture de services dans les hôpitaux périphériques. Il n'est pas rare de devoir attendre 6H, 8H, 10H... voir même d'être invité à rentrer chez soi avec son enfant sans que celui-ci n'ait pu être examiné.

Le gouvernement se défousse sur les patients, c'est grave, dangereux et intolérable !!

En effet, cet été les urgences enfants du CHU de Toulouse déjà complètement saturées seront la seule option pour les parents du département, et des départements voisins. La seule réponse de la direction : « *Sur la période de l'été, il y a les congés de nos soignants, et nous avons de moins en moins de soignants. Nous conseillons à la population d'avoir une utilisation raisonnable des urgences* ». Il n'est pas tolérable que la responsabilité de la saturation des services d'urgences incombe à la population ! A ceux qui nous parlent de chiffres, nous répondons qu'il s'agit de la santé et de la vie d'êtres humains dont il est question !

Sur tout le département de Haute-Garonne, la situation est grave !

Au Centre Hospitalier du Comminges, à Saint Gaudens, les pénuries médicales et para-médicales, actuelles et à venir, sont telles qu'il est question, dans les 6 mois qui viennent, de fermer la maternité, une ligne des urgences, les urgences de nuit, la gériatrie, la réanimation, l'oncologie... Rien que ça ! **C'est toute la population du bassin commingeois qui est mise en danger, et pas que pendant la période estivale.**

Dans les départements voisins, comme en Ariège où la population est multipliée par 5 pendant la période estivale, il n'y a plus de service d'urgence entre Foix et Tarbes ! Seule solution : l'appel à l'hélicoptère pour transférer sur Ranguel.

Sur le Centre Hospitalier de Muret, les infirmier-ères se voient imposer les 12h de vacation comme seule alternative, et les salarié.es sont rappelés sans cesse sur leur temps de repos.

Pour ce qui est de la psychiatrie, au Centre Hospitalier de Marchant la situation reste extrêmement tendue. Elle ne tient qu'avec le recours immodéré aux heures supplémentaires. Les effectifs sont tellement ajustés que le moindre absentéisme peut tout déséquilibrer et mettre les équipes en grande difficulté. Cela malgré des réorganisations déjà drastiques : fermeture exceptionnelle de 20 lits en intra (dont l'unité entière d'hospitalisation des jeunes adultes) et celle traditionnelle de certains dispositifs ambulatoires en extra hospitalier pendant la période estivale. Et pourtant, des fermetures de lits supplémentaires ne sont pas à exclure ; la pénurie médicale quasi-totale sur un secteur prévu en septembre pourrait les précipiter.

Depuis plus de 20 ans les politiques d'austérité menées par les différents gouvernements quels qu'ils soient et appliquées par les directions hospitalières ont ravagé les hôpitaux publics. Seules les luttes ont permis de ralentir cette catastrophe : en 2022 sur les 34 postes soignants créés au CHU, 31 l'ont été aux urgences grâce à la grève menée par le personnel.

Les professionnel.les de santé sont présurisé.es et épuisé.es !!

Clairement, la mise en danger et la perte de l'égalité des soins des populations sont bel et bien à l'ordre du jour au regard de la diminution de l'offre de soin partout sur le territoire.

La CGT affirme et revendique que pour faire face aux difficultés de recrutement de personnels, il faut immédiatement augmenter les salaires et proposer un plan massif de recrutement qui sera seul à même de rendre vivables les conditions de travail des personnels hospitaliers dans l'intérêt des patients.

Au CHU de Toulouse le besoin est de 1500 postes. Il est également urgent de lancer la construction d'un nouvel hôpital dans le nord toulousain pour faire face à l'augmentation des besoins.

L'Union Départementale des syndicats CGT de Haute-Garonne vous adresse cette motion. Elle demande à ce qu'elle soit relayée auprès du Ministère. Cela afin que tout soit mis en œuvre pour que le droit à la santé pour toutes et tous soit assuré en Haute-Garonne. Notamment en dotant l'hôpital public des moyens humains, financiers et matériels tels que le revendiquent les personnels.

Concernant le Patronat, nous rappelons que le droit à la santé ne se limite pas à la sphère privée mais il concerne également l'environnement du poste de travail et les conditions de travail.

C'est pourquoi, la réponse de l'hôpital public pour assurer l'accueil et le traitement des salarié.es malades ou victimes d'un accident du travail est un enjeu de santé publique et de progrès social au titre des obligations faites aux employeurs par le code du travail.

Le bureau de l'UD CGT 31

Toulouse le 25 Juillet 2023